



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 77

DÉCISION DU MAIRE

N°2026/19

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS »

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2022/39 du 29 septembre 2022 et n°2023/48 du 6 décembre 2023 relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet permettant une amélioration de l'accessibilité PMR à l'école Maurice Genevoix sise rue Paul Ferry sur la commune de Parmain,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 4 658,97 € HT,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 15% du montant HT des travaux au titre du dispositif « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS » du Conseil Départemental du Val d'Oise (CD95) pour l'année 2026 ;

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget ;

D É C I D E

ARTICLE 1 De solliciter le Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 15% de 4 658,97€ HT du montant total des travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR au gymnase Alain Colas sis rue des Coutures, et la salle Jean Sarment sise allée des Peupliers, soit une aide maximale de 698,85 €.

ARTICLE 2 De s'engager à prendre en charge la part non accordée par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

ARTICLE 3 Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.

ARTICLE 5 Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

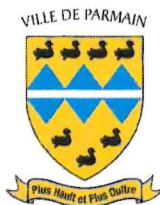
Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 5 mars 2026



Loïc TAILLANter,

**Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Parmain, le 6 mars 2026

Objet : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

NOTE EXPLICATIVE

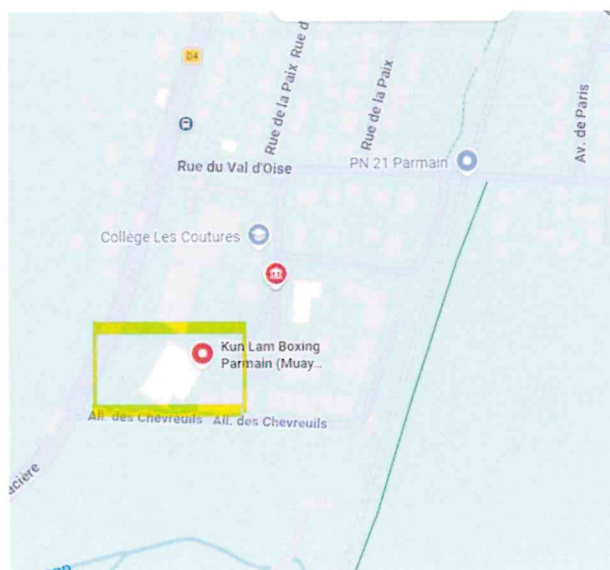
La commune de Parmain souhaite effectuer des travaux dans 2 des bâtiments communaux permettant une amélioration de l'accessibilité PMR dans le gymnase Alain Colas et la salle Jean Sarment (salle polyvalente : multisports, théâtre, spectacles, concerts, expositions, manifestations diverses).

Le projet est de procéder à :

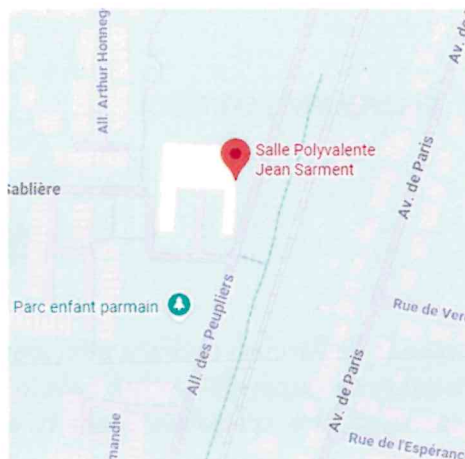
- **Gymnase Alain Colas** : Changement des WC actuels par un WC PMR avec lave-mains d'angle, barre de maintien coudée et barre de maintien rabattable.
- **Salle Jean Sarment** : Changement de la porte d'entrée actuelle par une porte deux vantaux avec 900mm de passage libre sur ouvrant de service, suivant préconisation ADAP.

Localisation des sites :

GYMNASE ALAIN COLAS – RUE DES COUTURES



SALLE JEAN SARMENT – ALLÉE DES PEUPLIERS



Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le 20/03/2026
ID : 095-219504800-20260305-DM202619-AR

Parmain, le 5 mars 2026

Objet : Équipements sportifs

PRÉVISIONNEL DE DEMARRAGE DE TRAVAUX

Les travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR au gymnase Alain Colas et à la salle Jean Sarment sont inscrits sur le budget 2026 avec un début prévisionnel de travaux suivants :

2026								
Travaux	Mois	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
Travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR au gymnase Alain Colas et salle Jean Sarment								

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 095-219504800-20260305-DM202619-AR

techniques@ville-parmain.fr



Parmain, le 5 mars 2026

Objet : Équipements sportifs

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Parmain, Monsieur Loïc TAILLANTER, certifie que les travaux ou investissements concernant l'opération désignée ci-après :

Amélioration de l'accessibilité PMR au Gymnase Alain Colas et à la Salle Jean Sarment

TRAVAUX	RUE	MONTANT HT
Changement des WC au gymnase Alain Colas par un WC PMR avec lave-mains, barre de maintien coudée et barre de maintien rabattable	Rue des Coutures	798,97 €
Dépose de la porte d'entrée actuelle salle Jean Sarment et pose d'une porte 2 vantaux tiercé avec 900mm de passage libre sur ouvrant de service	Allée des Peupliers	3 860,00 €

N'ont pas reçu le début d'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet sauf autorisation visée au II de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Services Techniques

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le 20/03/2026 77
ID : 095-219504800-20260305-DM202619-AR



Parmain, le 6 mars 2026

Objet : Équipements sportifs

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ PMR AU GYMNASSE ALAIN COLAS ET SALLE JEAN SARMENT

PLAN DE FINANCEMENT

Libellé	Montant des travaux HT	Subventions HT		Montant HT à charge de la ville
Conseil Départemental du Val d'Oise	4 658,97 €	15%	698,85 €	2 795,38 € (soit 60%)
DETR ou DSIL		25%	1 164,74 €	
TOTAL		40%	1 863,59 €	

Le tableau ci-dessous regroupe les travaux envisagés pour l'année 2026 :

SOCIÉTÉS	DESCRIPTIFS DES TRAVAUX	TOTAL HT
GIGLIO	Pack WC PMR + lave-mains d'angle + barre de maintien coudée + barre de maintien rabattable pour le gymnase Alain Colas	798,97 €
MIROITERIE DE SARCELLES	Dépose porte existante et fourniture et pose porte 2 vantaux tiercé avec 900mm de passage libre sur ouvrant de service pour la salle Jean Sarment	3 860,00 €
	TOTAL HT	4 658,97 €

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention d'un montant de 698,85 €, soit 15% de 4 658,97 € HT au titre de l'appel à projets « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS » du CD95.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts